



**MAIRIE de PLOUEZEC**  
 TI-KËR PLOUEG AR MOR  
 22470

**JOURNEE TYPE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**  
**(mercredi / vacances scolaires)**

**Réactualisé en juin 2024**

	<b>Le groupe des 3-6 ans (maternel)</b>	<b>Le groupe des 7-12 ans (élémentaire)</b>
<b>7h30-9h00</b>	L'accueil de loisirs ouvre à 7h30. Jusque 9h, les enfants peuvent bénéficier d'un temps de jeux, ou d'activités, non dirigés par un adulte. Les enfants peuvent arriver jusque 9h30.	L'accueil de loisirs ouvre à 7h30. Jusque 9h, les enfants peuvent bénéficier d'un temps de jeux, ou d'activités, non dirigés par un adulte. Les enfants peuvent arriver jusque 9h30.
<b>9h-9h30</b>	Les enfants, aidés des adultes, rangent les jeux et tout le matériel utilisé durant le temps d'accueil. Les animateurs font également l'appel durant ce temps, et proposent aux enfants d'aller aider pour dresser les tables pour le temps de collation.	Les enfants, aidés des adultes, rangent les jeux et tout le matériel utilisé durant le temps d'accueil. Les animateurs font également l'appel durant ce temps, et propose aux enfants d'aller aider pour dresser les tables pour le temps de collation.
<b>9h30-10h</b>	C'est un temps de collation en commun (maternel, élémentaire). Les animateurs présentent le déroulement de la journée.	C'est un temps de collation en commun (maternel, élémentaire). Les animateurs présentent le déroulement de la journée.
<b>10h-11h30</b>	Le temps des activités encadrées. Cela peut être des activités manuelles, des jeux de développement psychomoteur, des jeux de cour, un grand jeu etc... Ces activités sont prévues en amont par l'équipe d'animation et figurent sur le planning. Des changements peuvent être effectués en fonction des conditions météorologiques, et des envies des enfants. Pour ce groupe, les activités encadrées durent en général 1h.	Le temps des activités encadrées. Cela peut être des activités manuelles, des jeux de développement psychomoteur, des jeux de cour, un grand jeu etc... Ces activités sont prévues en amont par l'équipe d'animation et figurent sur le planning. Des changements peuvent être effectués en fonction des conditions météorologiques, et des envies des enfants.

<b>11h30-12h00</b>	Temps de jeu en autonomie. Les enfants peuvent aller, soit dans la cour de récréation, soit dans la salle de motricité. Ils peuvent également aider à mettre le couvert.	Temps de jeu en autonomie, qui se poursuit jusque 12h15 pour ce groupe. Ils déjeunent vers 12h30. Les enfants peuvent aller, soit dans la cour de récréation, soit dans la salle de motricité. Ils peuvent également aider à mettre le couvert.
<b>12h-13h30</b>	Temps de repas et temps de préparation avant la sieste. Déjeuner en deux services, afin de garantir un climat calme pour chacun des groupes.	Temps de repas. Déjeuner en deux services, afin de garantir un climat calme pour chacun des groupes.
<b>13h30-14h</b>	Temps calme pour les enfants de grande section ou qui ne désirent pas faire la sieste.	Temps calme. Cela peut se faire sous forme de lectures d'histoires, dessins, écoute de musique, temps de relaxation etc
<b>14h-16h</b>	Sieste avec réveil échelonné pour les enfants. Ceux qui ont besoin de peu de temps de sommeil, ne perturbent ainsi pas les autres enfants.	Temps d'activités encadrées.
<b>16h-16h30</b>	Goûter pris en commun (maternel, élémentaire)	Goûter pris en commun (maternel, élémentaire)
<b>16h30-18h</b>	Activité et jeu libre avec un départ échelonné des enfants.	Activité et jeu libre avec un départ échelonné des enfants.

Cette journée type décrit le fonctionnement général.

Cependant, en fonction des sorties prévues ce déroulé ne s'applique pas.

Un planning est prévu pour les mercredis par période.

Un planning d'activités pour les vacances scolaires, est établi en amont de chaque vacance.

Celui-ci peut varier en fonction des envies des enfants, et des conditions météorologiques.

Des sorties à la demi-journée peuvent également être proposées. Principalement des sorties plage, ou au parc de Koadig situé sur la commune. Pour ce type de sorties, il est souvent utilisé le mini-bus de la commune.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs, peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

*Toute correspondance doit être adressée à :*

Monsieur Le Maire – 1, Rue du Colonel Henri Simon – 22 470 PLOUÉZEC

E.Mail / Postel: [mairie@plouezec.bzh](mailto:mairie@plouezec.bzh) – Site / Lec'hienn : [www.plouezec.fr](http://www.plouezec.fr) Tél / Pgz : 02.96.20.64.90